

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAC-BROME**

Le 7 mars 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 7 mars 2016, à 19h00, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : messieurs les conseillers Robert Laflamme, Ronald Myles, Thomas McGovern et Lee Patterson ainsi que mesdames les conseillères Louise Morin et Karine Fortin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

Dix (10) personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Ouverture de la séance – Informations générales

Sur constatation du quorum, le maire Richard Burcombe souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

2016-03-52

1.2 Modifications à l'ordre du jour / Adoption de l'ordre du jour

Ajout de l'item 10.8 : 6, chemin de Foster – Requête en démolition

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2016-03-53

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Le maire et les élus ont reçu copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016.

ADOPTÉ

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Lettre du 25 février 2016 de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation accordant à la Ville une aide financière maximale de 12 000 \$ pour l'élaboration d'une politique municipale et de son plan d'action dans le cadre du Programme MADA.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Chuck Christie : Demande au Conseil de restituer la pratique de diffuser de la musique au centre-ville la fin de semaine. Demande que la Ville améliore le déblaiement de la neige sur un secteur des trottoirs sur la rue de Knowlton. Le maire prend acte des demandes.

4. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

4.1 ADMINISTRATION

2016-03-54

4.1.1 Comptes à payer et liste des chèques émis

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les listes suivantes:

- Chèques émis : **582 347,60 \$;**
- Comptes à payer : **426 588,96 \$.**

ADOPTÉ

4.1.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

4.1.2.1 Décomptes progressifs

N/A

2016-03-55

4.1.2.2 Factures et dépenses diverses

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise ou ratifie, selon le cas, les dépenses suivantes, taxes incluses, en paiement de factures diverses à :

MRC Brome-Missisquoi, pour la quote-part de la Ville au montant total de 406 488,00 \$, selon les échéances prévues;

Monty Sylvestre, pour services juridiques : **1 322,54 \$** (facture 2816) et **4 346,17 \$** (factures 2817).

ADOPTÉ

4.1.3 Ententes, contrats et mandats

2016-03-56

4.1.3.1 AO 2016-02 (Vidange sélective des fosses septiques) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-02 pour la vidange sélectives des fosses septiques sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE les trois soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

Nom du soumissionnaire	2016		2017	
	Option A \$/Fosse	Option :B \$/Fosse	Option A \$/Fosse	Option B \$/Fosse
	(Taxes incluses)			
Gaudreau	57,49	161,10	58,64	164,32
Deslandes	93,29	140,83	93,29	140,83
Beauregard	148,17	197,52	148,17	197,52

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Gaudreau Environnement Inc.*;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à *Gaudreau Environnement Inc.* le contrat AO 2016-02 (Option A / 2 ans) pour la vidange sélective des fosses septiques sur le territoire de la Ville et autorise la dépense selon les taux énumérés à la soumission et au tableau ci-dessus, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-03-57

4.1.3.2 AO 2016-04 (Services professionnels – Réfection du chemin Mont-Écho) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-04 pour services professionnels dans le cadre du projet de la réfection du chemin Mont-Écho;

ATTENDU QUE les sept soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Montant (taxes incluses)</i>
Génicité Inc.	19 948,16 \$
Groupe-Conseil Génipur Inc.	21 270,38 \$
Services Exp. Inc.	22 351,14 \$
Avizo Experts-Conseil	22 535,10 \$
Consultants S.M. Inc.	22 739,19 \$
Tetra Tech Inc.	24 432,19 \$
FBE Bernard	24 834,60 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission contient des irrégularités majeures et, en conséquence, doit être rejetée;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de *Le Groupe-Conseil Génipur Inc.*;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à *Le Groupe-Conseil Génipur Inc.* le contrat AO 2016-04 pour services professionnels dans le cadre du projet de la réfection du chemin Mont-Écho et autorise la dépense de 21 270,38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-03-58

4.1.3.3 AO 2016-05 (Services professionnels -- Drainage des secteurs Pointe-Fisher et Eugène) – Contrat

ATTENDU l'appel d'offres AO 2016-05 pour services professionnels dans le cadre du projet de drainage des secteurs Pointe-Fisher et Eugène;

ATTENDU QUE les trois soumissions suivantes étaient reçues par la Ville dans le cadre de cet appel d'offres :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Montant (taxes incluses)</i>
Avizo Experts-Conseil	13 049,66 \$
Tetra Tech Inc.	16 613,89 \$
Consultants S.M. Inc.	21 752,12 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'*Avizo Experts-Conseils Inc.*;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde à *Avizo Experts-Conseils Inc.* le contrat AO 2016-05 pour services professionnels dans le cadre du projet de drainage des secteurs Pointe-Fisher et Eugène et autorise la dépense de 13 049,66 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2016-03-59

4.1.3.4 Certificat d'autorisation – Mandat de signature

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire du lot 4 265 691, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QU' il y a lieu d'installer sur ce lot des quais flottants à des fins publiques et qu'un certificat d'autorisation doit préalablement être obtenu du MDDELCC;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le directeur général, monsieur Gilbert Arel, ou, en son absence, la directrice générale adjointe, madame Lucy Edwards, pour signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation desdits travaux ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

4.1.4 Ressources humaines

2016-03-60

4.1.4.1 Permanence – Adjointe administrative, Gestion du Territoire et de l'Environnement

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur Gilbert Arel, et de la directrice du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement, madame Lucy Edwards, à l'effet de confirmer l'emploi de madame Mélissa Brock au poste d'adjointe administrative au service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil confirme l'emploi de madame Mélissa Brock au poste d'adjointe administrative au service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement et ce, conformément aux

dispositions du Cahier des ressources humaines.

ADOPTÉ

4.1.5 Divers

2016-03-61

4.1.5.1 Loisirs et Services Communautaires – Contribution financière annuelle

ATTENDU QU' il y a lieu de pourvoir au financement annuel de l'organisme à but non lucratif *Centre de Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome Inc.*;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise le paiement de **578 000 \$** au *Centre de Loisirs et Services communautaires de Lac-Brome Inc.* à titre de contribution financière pour l'année 2016, 437 000 \$ étant pour le volet « Loisirs », 141 000 \$ étant pour le volet « Tourisme et Culture ».

ADOPTÉ

2016-03-62

4.1.5.2 Traitement des élus - Indexation

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'indexation du traitement des élus par un facteur de 1,5 %, en conformité avec la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et le *Règlement sur le traitement des élus*.

ADOPTÉ

4.2 LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

N/A

5. URBANISME

5.1 Dépôt du rapport du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement

Dépôt du rapport mensuel du service de la Gestion du Territoire et de l'Environnement.

5.2 Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement

Dépôt du procès-verbal des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité sur la protection de l'environnement.

5.3 DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE – PIIA

2016-03-63

5.3.1 1057, chemin de Knowlton - Lot 5 644 954, Zone UC-2-N3

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement du bâtiment commercial existant;

ATTENDU la résolution 16-009 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'agrandissement du bâtiment commercial existant au 1057, chemin de Knowlton - Lot 5 644 954, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2016-03-64

5.3.2 102, chemin Lakeside - Lot 4 266 334, Zone UCV-4-K15

ATTENDU QUE la demande concerne une modification à la fenestration et à la couleur;

ATTENDU la résolution 16-010 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant une modification à la fenestration et à la couleur au 102, chemin Lakeside - Lot 4 266 334, zone UCV-4-K15.

ADOPTÉ

2016-03-65

5.3.3 61, rue Victoria - Lot 4 266 213, Zone URA-20-K15

ATTENDU QUE la demande concerne le remplacement de deux portes d'entrée;

ATTENDU la résolution 16-011 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant le remplacement de deux portes d'entrée au 61, rue Victoria - Lot 4 266 213, zone URA-20-K15.

ADOPTÉ

2016-03-66

5.3.4 475, chemin de Bondville - Lot 3 939 030, Zone UMV-3-H12

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une fenêtre et l'agrandissement de la terrasse commerciale existante;

ATTENDU la résolution 16-012 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une fenêtre et l'agrandissement de la terrasse commerciale existante au 475, chemin de Bondville - Lot 3 939 030, zone UMV-3-H12.

ADOPTÉ

2016-03-67

5.3.5 465, rue de Bondville - Lot 3 938 725, Zone UMV-3-H12

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'une enseigne commerciale;

ATTENDU la résolution 16-013 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant l'installation d'une enseigne commerciale au 465, rue de Bondville - Lot 3 938 725, zone UMV-3-H12.

ADOPTÉ

2016-03-68

5.3.6 4, rue Birch - Lot 4 266 482, Zone URA-12-K15

ATTENDU QUE la demande concerne une modification aux fenêtres et à la couleur du revêtement ainsi que le remplacement de la porte de garage;

ATTENDU la résolution 16-014 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant une modification aux fenêtres et à la couleur du revêtement ainsi que le remplacement de la porte de garage au 4, rue Birch - Lot 4 266 482, zone URA-12-K15.

ADOPTÉ

2016-03-69

5.3.7 101, chemin de Foster - Lot 4 267 395, Zone UMV-2-D16

ATTENDU QUE la demande concerne la reconstruction d'un garage incendié;

ATTENDU la résolution 16-015 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande concernant la reconstruction d'un garage incendié au 101, chemin de Foster - Lot 4 267 395, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

5.4 DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La conseillère Morin invite à s'exprimer toute personne désirant formuler des observations au sujet de tout vote portant sur une demande de dérogation mineure.

2016-03-70

5.4.1 101, chemin de Foster - Lot 4 267 395, Zone UMV-2-D16

ATTENDU la demande de reconstruction d'un garage résidentiel incendié localisé dans la marge;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe à trois (3) mètres de la ligne latérale de lot, la distance pour un bâtiment accessoire de cette dimension;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté serait installé directement sur la dalle existante, laquelle est implanté

jusqu'à 0,49 mètre dans la ligne latérale de lot;

ATTENDU QUE le garage occuperait sensiblement le même endroit que le garage précédent, mais serait environ 3 mètres plus court respectant ainsi la distance séparatrice exigée avec la résidence existante;

ATTENDU la résolution 16-016 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant la reconstruction, sur la dalle existante, d'un garage résidentiel incendié au 101, chemin de Foster - Lot 4 267 395, zone UMV-2-D16.

ADOPTÉ

2016-03-71

5.4.2 1057, chemin de Knowlton - Lot 5 644 954, Zone UC-2-N3

ATTENDU la demande d'agrandissement d'un bâtiment commercial afin d'y intégrer un dépanneur lié à un poste d'essence;

ATTENDU QUE la demande consiste à ce que la nouvelle section soit construite de matériaux incombustibles, les parties existantes demeurant telles quelles;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 exige que toutes parties d'un bâtiment liées à un poste d'essence soient recouvertes de matériaux incombustibles;

ATTENDU la résolution 16-017 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à agrandir un bâtiment commercial afin d'y intégrer un dépanneur lié à un poste d'essence au 1057, chemin de Knowlton - Lot 5 644 954, zone UC-2-N3.

ADOPTÉ

2016-03-72

5.4.3 38, chemin de la Baie Robinson - Lot 3 939 001, Zone UV-2-G13

ATTENDU la demande d'agrandissement de la résidence;

ATTENDU QUE la demande originale a été modifiée par le retrait de la

portion existante localisée dans la bande de protection riveraine, de sorte que l'agrandissement projeté ne vise désormais qu'à ajouter une section d'environ vingt pieds (20') par vingt pieds (20') quasi entièrement dans la marge de recul allant jusqu'à 0,48 mètre du chemin privé;

ATTENDU QU' aucun obstacle à la circulation ne serait créé par l'agrandissement proposé, la surface de roulement ne se rendant pas jusqu'en bordure du lot en question;

ATTENDU la résolution 16-018 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Robert Laflamme

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande modifiée de dérogation mineure visant l'agrandissement de la résidence au 38, chemin de la Baie Robinson – Lot 3 939 001, zone UV-2-G13.

ADOPTÉ

2016-03-73

5.4.4 123, chemin de la Baie Rock-Island - Lot 4 264 973, Zone UV-9-F14

ATTENDU la demande de démolition et de reconstruction d'une galerie localisée partiellement dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE la galerie déposée serait localisée à 9,5 mètres de la ligne des hautes eaux (LHE) (celle-ci étant établie à 197.28 mètres au-dessus de la mer), comparativement à celle qui est présentement en place étant localisée à 7,7 mètres de la LHE;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe la bande de protection riveraine du lac Brome à quinze (15) mètres à partir de la LHE et qu'à l'intérieur de celle-ci une telle construction n'est pas autorisée;

ATTENDU QUE le Comité consultatif de l'environnement est d'avis qu'une revégétalisation de la rive du terrain en question est nécessaire et que de tels travaux seraient susceptibles d'endommager la rive et recommande que la machinerie ne circule pas au-delà de la galerie projetée;

ATTENDU la résolution 16-019 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande à la condition que la rive du terrain soit revégétalisée et que la machinerie ne circule pas au-delà de la galerie projetée;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la démolition et la reconstruction d'une galerie localisée partiellement dans la bande de protection riveraine au 123, chemin de la Baie Rock-Island - Lot 4 264 973, zone UV-9-F14, à la condition que la rive du terrain soit revégétalisée et que la machinerie ne circule pas au-delà de la galerie projetée.

ADOPTÉ

2016-03-74

5.4.5 12, rue Kennedy - Lot 4 265 976, Zone URA-26-L14

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement d'une section de la résidence;

ATTENDU QU' une section de la résidence existante est localisée à distance de 2,86 mètres de la ligne latérale du lot;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 596 fixe la marge latérale à trois (3) mètres pour cette zone;

ATTENDU la résolution 16-020 du CCU et sa recommandation au Conseil d'accepter la demande;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

Le maire ayant déclaré son intérêt et s'étant abstenu des délibérations et du vote

QUE le Conseil accorde la demande de dérogation mineure visant à régulariser l'emplacement d'une section de la résidence au 12, rue Kennedy - Lot 4 265 976, zone URA-26-L14.

ADOPTÉ

5.5 DEMANDE(S) À LA CPTAQ

N/A

5.6 DEMANDE DE LOTISSEMENT

2016-03-75

5.6.1 Résolution 2016-01-13 – Abrogation

ATTENDU QUE le projet de lotissement visé par la résolution 2016-01-13 a changé;

Il est

Proposé par Louise Morin

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil abroge la résolution 2016-01-13.

ADOPTÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE / ÉQUIPEMENT

6.1 Rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants

Dépôt du rapport mensuel du directeur du service de Sécurité incendie et responsable des Premiers répondants.

2016-03-76

6.2 Schéma de couverture de risques - Adoption du rapport annuel

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques de la MRC Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 7 juillet 2006;

ATTENDU QUE chaque municipalité locale se doit de produire un rapport annuel pour l'année précédente et l'adopter par résolution, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU QUE le rapport annuel a été complété pour l'année 2015 par le directeur du service de Sécurité incendie de Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome a pris connaissance dudit rapport;

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome adopte son rapport d'activités annuel 2015 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission à la MRC Brome-Missisquoi, laquelle consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités formant le territoire de la MRC et le transmettra par la suite au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS (SABLE / GRAVIER / AQUEDUC / EGOUT)

7.1 Rapport mensuel du service des Travaux publics

Dépôt du rapport du service des Travaux publics.

2016-03-77

7.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a versé à la Ville une compensation de 90 062 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe « A » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais prévus pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe « B », soit un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

ADOPTÉ

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Rapport mensuel du LSCLB

Dépôt du rapport mensuel des Services communautaires.

8.2 Demandes d'aide financière

2016-03-78

8.2.1 Fête du Canada

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **7 500 \$** au **comité organisateur de la Fête du Canada** pour son budget

d'opération 2016.

ADOPTÉ

2016-03-79

8.2.2 Fête nationale

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **7 500 \$** au **comité organisateur de la Fête nationale** pour son budget d'opération 2016.

ADOPTÉ

2016-03-80

8.2.3 Société historique du Comté de Brome

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société historique du Comté de Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la dépense de **50 000 \$**, à titre de contribution financière aux activités de la **Société historique du Comté de Brome**;

QUE cette somme soit exclusivement réservée aux fins suivantes :

- 35 000 \$: Opérations courantes;
- 15 000 \$: Projets d'immobilisations.

ADOPTÉ

2016-03-81

8.2.4 Théâtre Lac-Brome

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **20 000 \$** au **Théâtre Lac-Brome** pour son budget d'opération 2016.

ADOPTÉ

2016-03-82 8.2.5 Bibliothèque mémoriale Pettes

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière de **108 000 \$** à la **Bibliothèque mémoriale Pettes** pour son budget d'opération 2016.

ADOPTÉ

2016-03-83 8.2.6 Knowlton Literary Association

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil accorde une aide financière totale de **12 000 \$** à **Knowlton Literary Association**, ce montant étant conditionnel à la réalisation des éditions 2016 respectives de Knowlton Literary Festival et de Shakespeare on the Beach.

ADOPTÉ

8.3 Demande(s) d'utilisation du domaine public

2016-03-84 8.3.1 Fête du Canada

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par le Comité organisateur de la Fête du Canada;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le comité organisateur de la Fête du Canada pour solliciter, pour et au nom de la Ville, toute subvention, contribution financière, etc. pour l'organisation d'activités de célébration de la Fête du Canada pour l'année 2016;

QUE le Conseil autorise la tenue de la *Fête du Canada* le 2 juillet 2016, de 13h à 22h30, au Parc des Lions, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet;

QU' en cas de pluie, le Conseil autorise la tenue de l'événement le 3 juillet 2016 aux mêmes lieux et heures et aux mêmes conditions;

QUE le Conseil nomme le conseiller Thomas McGovern à titre d'agent de liaison de la Ville dans le cadre des activités de l'événement de la Fête du Canada.

ADOPTÉ

2016-03-85

8.3.2 Fête nationale

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par le Comité organisateur de la Fête nationale;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate le comité organisateur de la Fête nationale pour solliciter, pour et au nom de la Ville, toute subvention, contribution financière, etc. pour l'organisation d'activités de célébration de la Fête nationale pour l'année 2016;

QUE le Conseil autorise la tenue de la *Fête nationale* le 24 juin 2016, de 9h à 23h30, au Parc Coldbrook, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet;

QU' en cas de pluie, le Conseil autorise la tenue de l'événement le 25 juin 2016 aux mêmes lieux et heures et aux mêmes conditions;

QUE le Conseil nomme monsieur Ronald Myles à titre d'agent de liaison de la Ville dans le cadre des activités de l'événement de la Fête nationale.

ADOPTÉ

2016-03-86

8.3.3 Tour du lac Brome

ATTENDU la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public pour la tenue du Tour du lac Brome;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Ronald Myles

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public pour les activités du *Tour du lac Brome* les 17, 18, 19 et 20 juin 2016, au Parc des Lions et sur certaines routes de Lac-Brome, aux conditions d'utilisation énumérées

dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2016-03-87 8.3.4 Triathlon jeunesse Lac-Brome

ATTENDU la demande d'utilisation du domaine public présentée par Triathlon Québec;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la tenue du *Triathlon Jeunesse Lac-Brome* le 1^{er} juillet 2016, de 9h à midi, à la plage Douglass et sur le sentier linéaire de la plage à l'Académie Knowlton, aux conditions énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2016-03-88 8.3.5 Lancement de livre

ATTENDU la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public par Brome Lake Books pour la tenue du lancement de livre de madame Louise Penny;

ATTENDU la note de service de la directrice des Loisirs et services communautaires de Lac-Brome;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la demande d'autorisation d'utilisation du domaine public pour le lancement de livre de madame Louise Penny le 27 août 2016, de 14h à 17h, au Parc Coldbrook, aux conditions d'utilisation énumérées dans la note de service à cet effet.

ADOPTÉ

2016-03-89 8.4 Cœur Villageois

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome désire s'inscrire dans la démarche de structuration pour l'obtention de la certification « Les Cœurs villageois »;

ATTENDU QUE cette démarche qui s'échelonne sur un an est pilotée par l'Association touristique des Cantons-de-l'Est et offerte au coût de 8 000 \$, plus les frais de déplacement du consultant qui sera assigné au projet;

ATTENDU QUE la Ville recevra de Tourisme Cantons-de-l'Est un montant de 2 500 \$ si sa candidature au programme est retenue;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil mandate madame Johanne Morin pour déposer la demande pour et au nom de la Ville et pour signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-03-90

8.5 Développement des sentiers

ATTENDU la résolution 2015-05-158 et la constitution par LSCLB d'un comité sur les sentiers;

ATTENDU le désir de LSCLB de mettre en place une démarche de développement des sentiers;

ATTENDU QUE cette démarche administrative comporte les cinq (5) étapes suivantes :

1. la récolte d'information
2. l'évaluation
3. l'analyse
4. les approbations
5. l'exécution des travaux;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve la démarche de développement des sentiers proposée par LSCLB.

ADOPTÉ

9. ÉCONOMIE LOCALE ET TOURISME

N/A

10. VARIA

2016-03-91 10.1 Office municipal d'habitation – Révisions budgétaires 2015

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les révisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ

2016-03-92 10.2 Office municipal d'habitation – Prévisions budgétaires 2016

Il est

Proposé par Ronald Myles

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires 2016 de l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉ

2016-03-93 10.3 Intact c. Ville de Lac-Brome – Quittance et Transaction

ATTENDU le dossier de Cour #460-22-005144-142;

Il est

Proposé par Richard Burcombe

Appuyé par Lee Patterson

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil autorise le paiement de la somme de 12 500 \$ à Intact Assurances à titre de règlement hors cour du dossier #460-22-005144-142 et autorise Me Jocelyn Bélisle à déposer et faire homologuer toute quittance-transaction qui serait requise pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-03-94 10.4 Société Canadienne du Cancer – Mois de la Jonquille

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et que la jonquille symbolise la vie et la lutte contre le fléau qu'est le cancer;

ATTENDU QU' en 2015, plusieurs villes et municipalités ont décrété avril « Mois de la jonquille »;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer invite les

municipalités du Québec à décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille » pour exprimer leur solidarité dans cette lutte;

Il est

Proposé par Robert Laflamme

Appuyé par Louise Morin

Et unanimement résolu par voix exprimées (7 pour, 0 contre)

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil décrète le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

QUE le Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

2016-03-95

10.5 « Les Résidences du Marché » - Demande d'autorisation au MDDELCC

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome souhaite modifier ses infrastructures d'alimentation en eau potable et d'égouts sanitaires afin de pouvoir desservir un projet résidentiel sur le lot 4 265 908, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet est assujettie à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et doit faire l'objet d'une autorisation du MDDELCC;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été préparés par Yves Cossette, ingénieur;

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome mandate Yves Cossette, ingénieur, à soumettre cette demande au MDDELCC et à présenter tout engagement en lien avec la demande;

QUE Ville de Lac-Brome s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

2016-03-96

10.6 Lot 3 938 240 - Cession

Il est

Proposé par Lee Patterson

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise la cession du lot 3 938 240, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, à monsieur Tony DiFilippo, pour la somme de un dollar (1 \$), tous les frais (notaires, arpenteurs, etc.) étant à la charge de ce dernier;

QUE le Conseil mandate le maire, Richard Burcombe, et le directeur général, Gilbert Arel, pour signer, pour et au nom de la Ville l'acte de cession et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2016-03-97

10.7 Districts électoraux – Demande de reconduction

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

ATTENDU QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par Thomas McGovern

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE Ville de Lac-Brome demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉ

2016-03-98

10.8 6, chemin de Foster – Requête en démolition

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 6, chemin de Foster, Lac-Brome, était incendié en 2012, qu'il est dans un état pouvant mettre en danger des personnes et qu'il a perdu au moins la moitié de sa valeur;

ATTENDU QUE l'avis d'infraction du 11 février 2016 au propriétaire du bâtiment est resté sans réponse;

Il est

Proposé par Karine Fortin

Appuyé par

Et unanimement résolu par voix exprimée (6 pour, 0 contre)

QUE le Conseil autorise l'introduction d'un recours contre le propriétaire du bâtiment sis au 6, chemin de Foster, à Lac-Brome, visant à le contraindre à se conformer à la réglementation municipale ainsi qu'à démolir ledit bâtiment ou, en cas de défaut, autorisant la Ville à le faire aux frais dudit propriétaire;

QUE le Conseil autorise le greffier, Me Edwin John Sullivan, à confier à l'avocat de son choix le mandat de représenter la Ville à cet effet.

ADOPTÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Jacques Lafrance: Demande des précisions concernant le plus bas soumissionnaire pour l'appel d'offres A0 2016-02 (Vidange sélective des fosses septiques) ainsi que concernant certaines demandes de dérogations mineures. Le greffier et la conseillère Morin donnent les précisions demandées.

Chuck Christie : Demande des précisions concernant les appels d'offres pour services professionnels ainsi que pour les « Résidences du marché ». Le maire donne les précisions demandées.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-03-99

Il est

Proposé par Thomas McGovern

Appuyé par Karine Fortin

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 20h12.

ADOPTÉ

Richard Burcombe
Maire

Me Edwin John Sullivan
Greffier